

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE –  
EXERCICE FINANCIER 2019**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 8 juin 2020, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019.

FAIT à Montmagny, ce premier jour du mois de juin deux mille vingt.

La directrice du greffe, des affaires  
juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny